



# Opération de Développement Rural de Fauvillers

## Réunion de la CLDR, le 18/10/2022

Réf. : N:\ER6\FAUVILLERS\06- CLDR\CLDR20221018 AP Budget participatif\Fauvillers 20221018 PV CLDR AP et BP.docx

### Participants

CLDR : 15 participants et 7 excusés (voir liste en annexe)

FRW : Mmes Sophie Orban et Clémentine Descamps, agents de développement

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 24/05/2022
2. Appel à projets « cœur de village »
3. Appel à projets « tiers-lieux »
4. Budget participatif
5. Divers
  - \* Commission sécurité routière

\*\*\*

Le Bourgmestre accueille les participants et précise les points à l'ordre du jour.

Deux appels à projets régionaux, « cœur de village » (ministre Collignon) et « tiers-lieux » (Ministres Tellier et Henry) sont sortis récemment. Ceux-ci ont permis l'introduction de deux projets du lot 1 du PCDR :

- ⇒ Un dossier pour la « création d'un cœur de village à Warnach » a été déposé mi-octobre en lien avec la fiche-projet « Aménagement de la salle de Warnach en maison de village ». Les résultats de l'appel à projets seront annoncés pour le 31 octobre 2022. Dans le cas où le dossier de Warnach ne serait pas retenu, le projet pourrait faire l'objet d'une demande de convention en développement rural pour la session de mars 2022.
- ⇒ Un dossier pour la « création d'un café rural multiservices » à Fauvillers est en cours de finalisation dans le cadre de l'appel à projets « tiers-lieux », en lien avec la fiche-projet portant sur l'« Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers ». Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le mardi 25 octobre 2022. Les résultats seront connus d'ici fin 2022.

### Approbation du compte rendu du 24/05/2022

Aucune remarque n'étant formulée, la CLDR approuve ce compte rendu.

## Appel à projets « cœur de village »

Les agents de développement présentent les grandes lignes de l'appel à projets et son lien avec le PCDR.

### *L'appel à projets*

Cet appel à projets est destiné aux communes de moins de 12 000 habitants et vise à concentrer des moyens importants pour mettre en œuvre, d'ici à 2026, certains programmes portant sur l'aménagement de bâtiments ou d'espaces publics polyvalents, durables et plus faciles à entretenir, tout en offrant plus de sécurité et un meilleur cadre de vie aux usagers.

Un montant global de 35 000 000 d'euros répartis sur cinq ans (2022-2026) permettra aux communes lauréates d'obtenir une subvention régionale comprise entre 200 000 et 500 000 euros.

Critères de sélections :

- › **Polyvalence** : La fonctionnalité principale des « cœurs de village » ne doit plus être le stationnement des voitures. Les bâtiments ou espaces publics doivent être polyvalents et à géométrie variable, pouvant s'adapter à des contextes divers.
- › **Cohérence** : Les nouveaux espaces publics devront être en adéquation avec le cadre bâti existant dans la commune et en lien direct avec les autres projets du territoire.
- › **Environnement** : Les espaces publics doivent idéalement être perméables, végétalisés et pensés pour permettre une infiltration aisée des eaux pluviales
- › **Sécurité** : Le cœur de village doit offrir un cadre propice à la rencontre informelle de la population locale et des visiteurs, à la détente de toutes les générations ainsi qu'à la cohésion sociale, le tout dans un contexte agréable et sécurisé pour tous.
- › **Durabilité** : Des bâtiments ou espaces publics qualitatifs et durables pouvant être entretenus à moindre coût : il est impératif de penser, dès la conception, au côté pratique des aménagements à entretenir et maintenir en état – de longues années durant – sans devoir recourir à des prestations trop coûteuses.
- › **Information** : Pouvoir informer la population au sujet des événements, des activités de loisirs, des services disponibles... Ceci doit pouvoir se faire par le biais de divers canaux, dont la pose d'une signalétique ou le déploiement de panneaux intelligents à messages variables.

### *Le lien avec le projet de Warnach*

Le développement rural est de plus en plus attentif au « coût/bénéfice par habitant » des projets et demande donc à ce que les investissements soient proportionnels à la taille des villages concernés.

La Commune a souhaité saisir l'opportunité de l'appel à projets « cœur de village » en adaptant la fiche initiale du PCDR axée sur la maison de village de Warnach en un projet plus global de « cœur de village ».

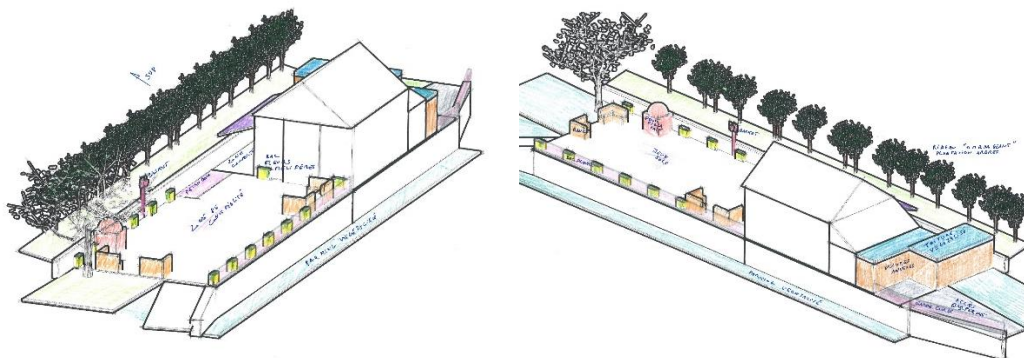
En effet, au vu des critères de sélection des projets, les bâtiments publics, bien qu'autorisés, ne sont toutefois pas favorisés. Afin de maximaliser les chances de sélection pour le projet de maison de village de Warnach, les abords de la maison de village ont été repensés afin de devenir un espace de convivialité polyvalent. Cela permet de créer un cœur de village global et cohérent, en insistant sur le lien extérieur-intérieur par l'ouverture de la baie latérale et la création d'un préau.

### *Présentation du projet*

Geoffrey Chetter, Echevin et Erwin Grandjenet, conseiller communal et président du comité de village de Warnach, présentent ensuite le projet rentré.

L'école a été fermée en 1982 ; le comité des fêtes s'est lancé dans la foulée. La salle a une contenance de 64 à 80 personnes assises.

C'est une salle qui vit bien (au moins une activité fédératrice par mois et nombreuses locations). Il est intéressant d'avoir des tailles et formes différentes dans les salles de village sur la commune. Le projet a été pensé en conséquence.



Un objectif de sobriété et d'efficacité a donc été appliqué. La rénovation du local est toujours d'actualité, mais sera moins importante que dans la fiche initiale du PCDR, notamment au niveau de la rénovation énergétique, vu son occupation plus périodique. Le projet se veut à l'image et à la taille du village. Des rénovations ont déjà été réalisées par le comité. Celui-ci s'impliquera, comme les autres comités villageois communaux, dans les futurs travaux.

Le cœur de village et la maison de village doivent avant tout être agréables et accessibles à tous.

Le projet prévoit :

- ⇒ La création d'un auvent (espace qui fait le lien entre l'extérieur et l'intérieur)
- ⇒ La création de volumes annexes pour agrandir la cuisine et la zone de stockage avec accès par l'arrière du bâtiment (service traiteur). La toiture sera végétalisée.
- ⇒ L'aménagement des abords en espace de convivialité (pétanque, panier de basket, four à pizza/pain) agrémenté de bancs et de bacs à fleurs, et d'une bordure d'arbres. L'objectif est de garder l'espace aéré pour plus de modularité et polyvalence des activités.
- ⇒ Une réfection du mur extérieur (côté rue) et de la façade sera nécessaire pour consolider la stabilité du bâtiment.
- ⇒ Le long du muret, des espaces de parking seront aménagés sur dalles engazonnées, pour faciliter l'infiltration des eaux.
- ⇒ Une petite rénovation intérieure (isolation, sanitaires, plancher du 1<sup>er</sup> étage, ...).

### Suites

Résultats le 31 octobre

- Si le dossier est sélectionné, un auteur de projet sera désigné rapidement.
- Si le dossier n'est pas sélectionné, une demande de convention en développement rural pourra être introduite pour la session de mars 2022.

### Question

Avez-vous tenu compte de l'inflation actuelle ? le budget est-il suffisant ?

*L'augmentation des coûts des matériaux a été prise en compte autant que faire se peut.*

*Le coût total estimé avoisine les 500.000 euros. Le projet de rénovation du bâtiment comprend, comme pour les autres salles de village rénovées jusqu'à présent sur la commune, une dimension participative également, avec l'engagement du comité à faire certains travaux eux-mêmes.*

## Appel à projets « tiers-lieux »

### L'appel à projets

L'appel à projets émane des cabinets des Ministres wallons Tellier et Henry et est destiné à **améliorer les services dans les territoires ruraux via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons multiservices**. La date limite de candidature est fixée au 25 octobre 2022, avec une sélection des projets prévue à la fin de l'année.

Le gros intérêt de l'appel à projets est qu'un budget important peut être consacré à l'animation, l'aménagement, l'engagement de personnel, ou l'achat de matériel spécifique. Un budget est aussi possible pour une rénovation de l'infrastructure (sous conditions).

Concrètement,

- Les projets peuvent être portés par une structure unique, mais doivent obligatoirement être mis en œuvre en partenariat.
- Le budget alloué par projet est plafonné à 500.000 €. La vocation première de l'appel à projets n'est pas de financer de l'infrastructure. Cependant, lorsque le porteur de projet est une personne morale de droit public, cette dépense pourra s'avérer éligible sous certaines conditions. Dans ce cas, le plafond est alors porté à 680.000 € de subsides.
- Le vadémécum décrit les 10 critères de sélection pondérés :

	<i>Critères de sélection</i>	<i>Pondération</i>
1	Multifonctionnalités	20
2	Ancrage territorial et dynamique collective	20
3	Accessibilité du projet et offre en matière d'intermodalité	20
4	Viabilité et potentiel de développement du projet	15
5	Lieu de vie	15
6	Maturité du projet	20
7	Caractère évolutif du projet	5
8	Contribution au développement territorial	5
9	Faisabilité	5
10	Innovation	5
	<b>TOTAL</b>	<b>130</b>

- Les dépenses devront être réalisées dans les 36 mois après la notification de la subvention.
- Les dossiers pour lesquels le budget demandé est inférieur à un ordre de grandeur de 75.000€ ne sont pas recevables.

### Qu'est-ce qu'un tiers-lieu rural ?

Par définition, un tiers-lieu est un espace « tiers », un « troisième lieu » entre le domicile et le travail. Chaque tiers-lieu a ses propres spécificités (coworking, tiers-lieu « nourricier », dimension culturelle, ...), mais ils partagent le même esprit de communauté.

L'appel à projets entend par « tiers-lieu rural » : des espaces multiservices répondant au mieux aux besoins des populations rurales : services de proximité, de lieu de convivialité, de travail etc. « *Les tiers-lieux sont novateurs par leur caractère hybride, multifonctionnel et flexible. Vont s'y croiser divers publics et projets, renforçant ainsi l'attractivité et la vitalité des villages et des petites villes tout en favorisant la création de lien social.* »

Ce sont des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Il s'agit d'un projet structurant de territoire, qui redynamise un quartier, un village, une commune.

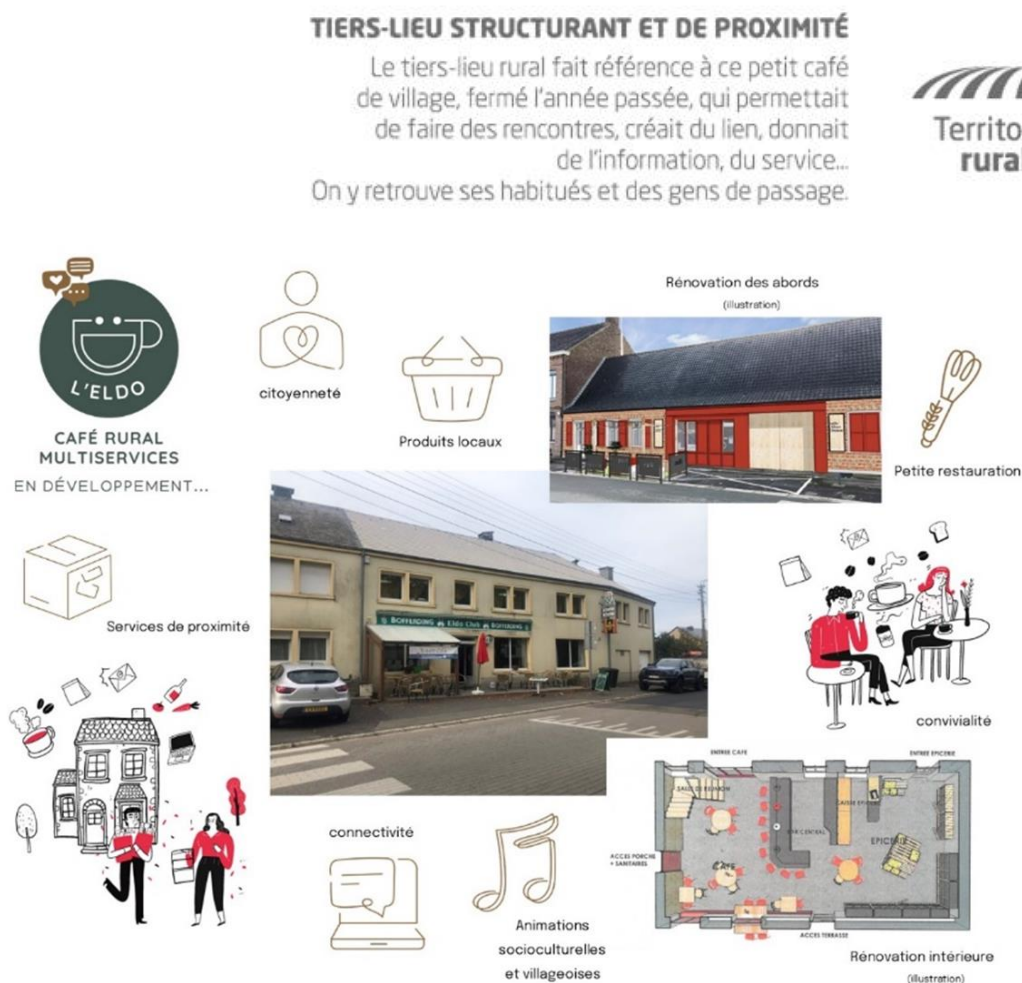
## Le lien avec le projet de l'Eldo

Les agents de développement rappellent quelques éléments clés relatifs à ce projet de l'Eldo.

- ⇒ Le projet de création d'un espace multiservices couplé à un atelier rural et à du logement communal à l'Eldo a été largement plébiscité par la population lors de l'élaboration du PCDR. Il s'agit du premier projet repris en lot 1 du PCDR.
- ⇒ Lors de la dernière réunion, la CLDR avait marqué son accord pour l'introduction d'une demande de convention en développement rural pour ce projet. Néanmoins, la CLDR avait fait plusieurs remarques pertinentes, qui ont été prises en compte pour l'adaptation de ce projet.
- ⇒ Depuis la dernière réunion, la Commune a reçu également une demande de reprise de l'ancien café par Yasmina Naak afin d'y développer un café-restaurant multiservices. Ces éléments ont permis de réorienter le projet et de le consolider autour du concept de tiers-lieu, sous forme de « café rural multiservices », fortement présent en France.
- ⇒ Le projet est également important dans le cadre du développement du projet de Parc National « Forêt d'Anlier » rentré dernièrement par le PNHSFA et qui prévoit la création de « portes d'entrée » sur chacun des territoires du parc. Le projet intègre donc une dimension touristique avec le développement de nouveaux services, de l'accueil et de l'animation locale.

Cet appel à projets est une belle opportunité de développer « un lieu de rencontre multiservices et multifonctionnel » en partenariat avec un gestionnaire privé sous la forme du « café rural multiservices ».

Ce type d'infrastructure, correspond en effet au premier échelon de tiers-lieux, celui de la proximité.



## Résultats de l'enquête

Le bourgmestre, Nicolas Stilmant, présente l'enquête publique réalisée pour définir les besoins et les grandes lignes du projet qui sera rentré le 25 octobre 2022.

Yasmina Naak loue l'Eldo depuis l'été (logement, commerce et étage).

Elle a relancé une activité de café/restaurant. En moyenne cet été, elle a compté au moins une dizaine de couverts par jour.

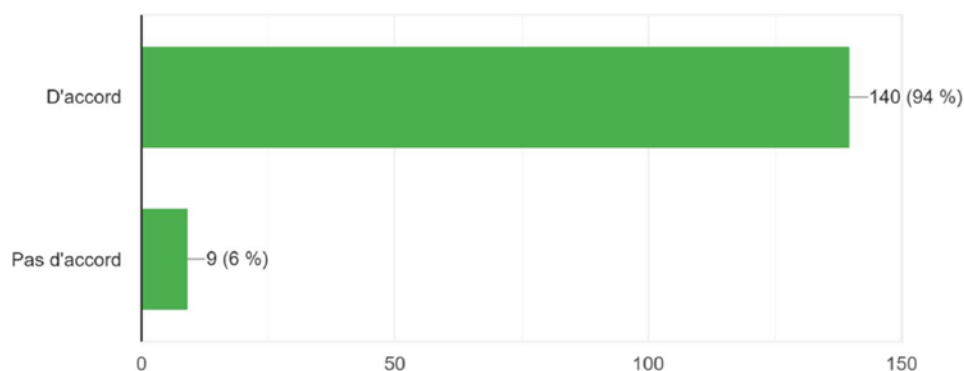
Elle prévoit de développer des activités à la salle de l'étage :

- ⇒ activités à portée communale, telles le Repair café, ... ;
- ⇒ des soupers villageois ou de l'école (maintien de la cuisine de l'étage) ;
- ⇒ des locations privées.

Si la commune est retenue dans le cadre de l'appel à projets, elle se réserve un droit de regard et d'orientation sur les choix posés en termes de services à la population. À savoir que l'objectif est bien de travailler en complémentarité avec l'existant (point de vente « Sacré Terroir », activités culturelles de la ferme Simon, ...) et non en concurrence.

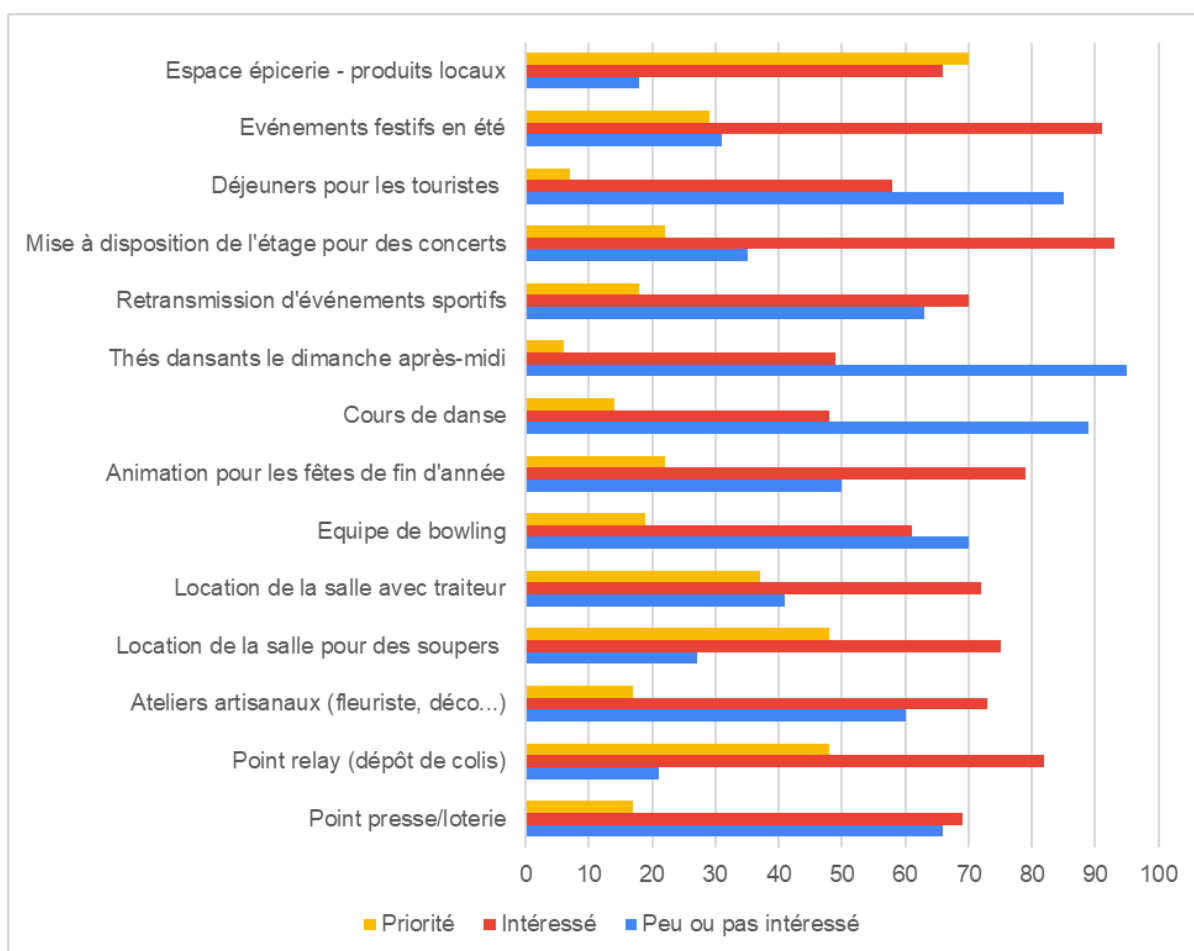
Une enquête a été adressée aux habitants de Fauvillers (papier et google form sur la page internet de la commune) afin de définir les besoins de la population et services à développer dans le futur.

Sur 149 réponses, 94% des répondants sont d'accord sur le fait qu'« Il était indispensable de recréer un espace café multiservices dans le village de Fauvillers »



### Au niveau des besoins, la priorité est donnée à ces différents services :

1. **Produits locaux / épicerie** (en non concurrence avec « Sacré Terroir »)  
Un travail en collaboration avec les producteurs sera mis en place (distributeur – point de dépôt) et les produits locaux seront valorisés dans les menus proposés.
2. **Espace pour des manifestations villageoises** (différent et complémentaire à la Ferme Simon) ex. souper du club des jeunes ou réception pour un enterrement.
3. **Dépôt de colis.**
4. **Location de la salle** pour les repas privés, mais aussi pour les traiteurs indépendants afin de développer une offre de restauration éphémère.
5. **Déjeuners pour touristes**  
Ce point concerne moins les habitants mais est cohérent avec la logique de parc national développé par le PNHSFA
6. **Animations locales**  
L'objectif est d'amener de l'animation en lien avec le Pâchis. Les espaces à l'avant seront aménagés en conséquence (élargissement de la zone 30, qui touche l'école, entre les deux rétrécissements de la place)



D'autres services supplémentaires ont été proposé par les répondants :

- › Organisation d'activités
- › Tables de conversation, ateliers créatifs
- › Musique (cours, concerts)
- › Diffusions télévisées
- › Point contact titres-services
- › Vente de seconde main
- › Restaurant
- › Produits locaux
- › Ateliers culinaires
- › Dépôt de pain / boulangerie, ...

### ***Le projet de « café rural multiservices »***

Le projet consiste à développer un tiers-lieu rural à Fauvillers sous le modèle du « café rural multiservices » en partenariat avec un gestionnaire local (Yasmina) :

- ⇒ Au rez-de-chaussée, un café rural multiservices sera créé (espace restauration, point de vente de produits locaux, services de dépôt de colis, repair café, animations et espace de connectivité).
- ⇒ À l'étage, la grande salle sera aménagée en un espace polyvalent permettant à la fois l'organisation d'activités socio-culturelles et villageoises fédératrices en partenariat avec différents services communaux et la location pour des particuliers.
- ⇒ Le logement sera mis à disposition du gestionnaire du lieu comme habitation.

Au niveau du budget, le projet qui sera déposé est estimé à environ 830.000 euros.

Le subside demandé s'élève à 660.000 euros, dont :

- ⇒ Acquisition : 320.000 euros
- ⇒ Rénovation : 290.000 euros
- ⇒ Equipement (rampe d'accès PMR, cloisons, ...) : 50.000 euros

La part communale serait d'environ 170.000 euros en fonction des postes éligibles ou non. Il y a en effet une incertitude quant au subventionnement de l'acquisition du bâtiment et la rénovation de la partie « logement ». Un prix de location fixe attractif pour le/la gestionnaire permettra à la Commune d'avoir un retour sur cet investissement.

Actuellement, le bâtiment appartient toujours à l'ancien propriétaire. La rénovation, notamment énergétique, va permettre d'aider le gestionnaire à rentrer dans ses frais et donc de pérenniser l'offre de services développée. L'espace sera modulable via des cloisons.

Le Conseil communal avait décidé d'acquérir le bâtiment pour un montant de 350.000 euros. Si cette dépense n'est pas subsidiable, la Commune maintiendra sa volonté d'acquérir l'infrastructure sur fonds propres.

Si le projet n'est pas retenu dans le cadre de l'appel à projets, outre l'acquisition, la Commune réalisera petit à petit des travaux d'amélioration, le bâtiment étant exploitable en l'état.

### **Questions-réactions de la CLDR**

Les projets rentrés dans le cadre de ces AP sont-ils sortis du PCDR ?

- *Non, les projets rentrés sont toujours des projets du PCDR contribuant à la réalisation des objectifs de la stratégie du PCDR. L'objectif est toujours de trouver la source de financement la plus adéquate et la plus avantageuse pour leur mise en œuvre. Chaque source de subventionnement a ses avantages et ses inconvénients. Le développement rural intervient toujours en dernier recours, quand aucune autre source de financement n'est possible. Pour le moment il y a beaucoup d'appels à projets en cours. Ceux-ci coïncident avec le plan de relance européen post covid. Les Ministres doivent redistribuer les budgets disponibles dans une optique de relance de l'économie wallonne. Ils offrent plus de liberté sur certains aspects, notamment énergétiques et de fonctions, que le développement rural.*
- *La dynamique participative mise en place dans le cadre de l'ODR, est une force, tout comme le soutien de la CLDR. Cela permet de renforcer les dossiers déposés.*
- *Dans le cas où les projets ne seraient pas sélectionnés, une demande de convention pourra être envisagée, notamment pour l'aménagement des abords et la rénovation de la maison de village de Warnach.*

La cuisine de l'étage sera-t-elle maintenue ?

- *Idéalement, oui. Le projet prévoit son maintien pour les locations privées avec service traiteur et le développement d'initiatives de « restauration éphémère » fortement plébiscitées par la population. Le développement d'un nouvel espace cuisine au rez-de-chaussée (à la place de l'arrière bar), dédié à l'offre de petite restauration par le gestionnaire est prévu dans le projet. Actuellement, Yasmina utilise la cuisine de l'habitation, mais celle-ci n'est pas adaptée (équipements et agencement). Si le projet n'était pas retenu, les limites budgétaires contraindront peut-être Yasmina à « récupérer » une grande partie des équipements de la cuisine du haut.*

N'est-il pas contradictoire de développer un espace qui doit renforcer les liens sociaux entre habitants et de mettre en place des distributeurs de produits locaux qui rencontrent très peu cet objectif ?

- *L'offre de services sera complémentaire aux initiatives déjà existantes sur la commune (non concurrence à l'épicerie Sacré Terroir). L'objectif est de créer des collaborations avec les producteurs locaux en place. En ce sens, il ne s'agit pas de développer un espace « épicerie » important, mais d'agir plutôt en « point relais » avec la mise à disposition de casiers adaptés.*
- *Plusieurs publics seront donc amenés à se rencontrer grâce à cette nouvelle offre.*

Qu'en est-il des nuisances sonores ? Les heures d'ouvertures seront-elles limitées ?

- *Oui, dans le respect du voisinage, une limitation des heures d'ouverture est déjà d'application (Arrêt de la musique à 2H et arrêt de la vente au bar à 3H). Le fait que le gestionnaire du lieu soit également l'habitant du logement permet de limiter les nuisances éventuelles. De plus, le bâtiment ayant déjà eu cette affectation « café » dans le passé, cela n'aura pas d'impact supplémentaire sur le voisinage.*

Certaines activités proposées (concerts, ...) ne font-elles pas concurrence à la Ferme Simon ?  
→ *Il s'agit de deux offres différentes et complémentaires. La formule qui est envisagée à L'Eldo est celle du café-concert de type « scène ouverte. Le projet étant mis en place en collaboration avec la Commune (porteuse du projet), les activités prévues devront être complémentaires à la programmation culturelle communale développée au sein de la Maison Rurale. Par exemple, Yasmina souhaitait développer des projections de films, mais cette éventualité a été écartée par la Commune car cela fait concurrence au développement du cinéclub à la Ferme Simon.*

L'ensemble de la CLDR considère que le projet présenté ce soir dans le cadre de l'appel à projets tiers-lieux correspond à l'esprit de ce qui était imaginé au départ et répond aux besoins de la population de retrouver un lieu de convivialité et multiservices sur la commune. Le concept de « café rural multiservices » est particulièrement adapté au contexte local. Ils approuvent le dossier présenté et la pertinence de celui-ci avec l'appel à projets des ministres Tellier et Henry « tiers-lieux ».

## Budget participatif

La Commune envisage de créer un budget participatif et souhaite recueillir l'avis de la CLDR à ce sujet.

Le **budget participatif** est une décision du Conseil communal d'affecter une partie du budget communal à des projets émanant de la population (comités de quartier, associations de fait ou associations citoyennes dotées de la personnalité juridique). Il prend généralement la forme d'un appel à projets.

Les **objectifs** poursuivis visent le renforcement de la participation citoyenne et l'amélioration du cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable. Le but est d'également mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

Au niveau du développement rural, il est possible de solliciter tous les deux ans une **subvention** de maximum 10.000€, pour autant que la Commune apporte également le même montant – cela donne un budget participatif de 20.000€ maximum.

Les dépenses éligibles sont des investissements touchant le cadre de vie ou des dépenses matérielles pour la concrétisation d'un événement à portée communale.

En contrepartie, la Région wallonne impose des **conditions** spécifiques :

- ⇒ Les projets doivent se trouver sur le territoire communal et le domaine public.
- ⇒ Ils correspondent aux objectifs du PCDR.
- ⇒ Le comité de sélection des projets est la CLDR.
- ⇒ Le recours à un vote citoyen sur la plateforme de consultation FRW si le total des projets rentrés et recevables dépasse le montant du budget participatif.
- ⇒ Les projets peuvent être réalisés par la Commune ou le porteur de projet s'il s'agit d'une personne morale.
- ⇒ Trois **documents** de référence sont à utiliser :
  - › Un règlement [avec quelques options]
  - › Un formulaire de candidature
  - › Une grille d'évaluation

Une Commune peut également décider de lancer un **budget participatif indépendamment**, sans subvention. Les documents de référence constituent une bonne base de travail.

Dans ce cas, le budget global peut fortement varier ; les critères de sélection et les conditions d'accès doivent être adaptées. Et il ne sera pas possible de recourir à la plateforme de consultation FRW.

La FRW présente quelques réalisations citoyennes issues de divers budgets participatifs : aménagement d'espaces de convivialité, création d'un guide des aînés, four à pain, lancement d'une radio, local de rangement de matériel, Totemus, sentier didactique, jardin partagé,...

Le budget participatif se déroule en **5 principales étapes** :

1. **Information de la population** : il convient d'expliquer les objectifs, le fonctionnement et le calendrier du budget. Il est important que les citoyens se sentent concernés et qu'ils comprennent le rôle qu'ils peuvent jouer – proposer des idées, mais également faire vivre les projets mis en place. C'est à ce moment que sont diffusés les trois documents de référence. La communication doit être particulièrement soignée : publication sur le site de l'ODR, la plateforme de consultation FRW, le bulletin communal, les réseaux sociaux, organisation de réunions publiques, relais par la CLDR, ...
2. **Récolte des projets des citoyens et des associations** : favoriser les formats papier et numérique, pour toucher un maximum de personnes. Pour le volet numérique, les formulaires peuvent être transmis par mail ou déposés directement par les porteurs de projets sur la plateforme FRW – 1 projet/1 vignette
3. **Analyse et sélection des projets** : au cours d'une réunion dédiée au budget participatif, la CLDR va sélectionner les projets recevables sur base de la grille d'analyse.
4. **Vote des citoyens** : optionnel, le vote des citoyens n'a lieu que si le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la Commune – modèle de la Région wallonne. Le règlement de la Région wallonne laisse le choix entre un vote citoyen uniquement ou un vote citoyen et un vote du comité de sélection. Sur la plateforme de consultation, seuls les vignettes des projets recevables apparaissent. Chaque citoyen dispose d'une enveloppe citoyenne qu'il affecte aux projets de son choix.
5. **Retour à la population** : la liste définitive des projets sélectionnés est transmise au Collège qui informe les candidats de l'approbation / ou non de leur dossier. Les résultats sont également annoncés à la population. Par la suite, il est également recommandé de communiquer sur les projets réalisés auprès de la population.

En général, on compte au moins **6 mois** entre l'information de la population et l'annonce des projets sélectionnés. Auxquels on ajoute 6 mois à un an pour leur réalisation.

### **Débat**

- Si l'on sollicite un subside, la Région wallonne impose un processus, mais elle n'intervient pas dans la sélection des projets, tant que les critères sont respectés. Pour le versement du subside, elle demande à disposer des justificatifs liés aux différents projets.
- Théoriquement, il serait possible d'organiser un budget participatif par an, mais sans subside wallon une année sur deux. Cette démarche n'est pas cohérente et les citoyens risquent de perdre leur motivation.
- Dans le formulaire, les porteurs doivent renseigner une description du projet et le lien avec les différents critères ; ils doivent mentionner également un estimatif le plus correct possible.
- L'estimation de chaque projet ne peut dépasser 50% du total du budget participatif, afin de laisser la possibilité de sélectionner plusieurs projets.
- Les porteurs de projet peuvent être une association reconnue (personne morale), une association de fait ou un groupement d'au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes.

### **Avis individuels et points d'attention**

**A l'unanimité, la CLDR approuve le principe de lancer un budget participatif, sur le modèle de la Région wallonne.**

La CLDR désire attirer l'attention sur les points suivants :

- ⇒ L'importance d'une campagne de communication efficace
- ⇒ Informer toutes les associations, mais également tous les citoyens ; chacun doit se sentir concerné. Il ne s'agit pas d'un appel à projets de comités, mais bien de villages et de citoyens.
- ⇒ Des règles lisibles et simplifiées
- ⇒ Privilégier un budget d'au moins 10.000 euros + 10.000 €

- ⇒ Vu que les projets seront réalisés très rapidement, les formulaires déposés ont tout intérêt à être très précis.
- ⇒ Attention : cela va amener du travail supplémentaire pour le personnel communal.
- ⇒ La CLDR est optimiste quant aux dossiers qui seront rentrés.

## Divers

### *Commission sécurité routière*

#### **Chemin du scheid (Warnach)**

Actuellement, il y a beaucoup de nouvelles constructions dans le village, notamment au niveau de cette impasse. Ce qui implique une augmentation importante du trafic de camions. La rue concernée est relativement étroite, ce qui renforce le sentiment d'insécurité, notamment au niveau de la vitesse « ressentie ».

Solutions envisagées :

1. Contrôle :
  - Placement de l'analyseur de trafic pour objectiver la problématique
  - Contrôle de l'agent de quartier aux horaires de passage
2. Aménagements temporaires
  - Marquage au sol pour réduire « visuellement » la voirie. La rue étant étroite des aménagements « en dur » ne sont pas adaptés.
  - Radar mobile avec informations sur la vitesse
3. Actions de sensibilisation
  - Pose d'un vélo ou de panneaux de sensibilisation réalisés par le CCE
  - Courrier aux riverains de la rue

#### **Ferme d'œil (Tintange)**

Le permis urbanisme pour l'aménagement de la Ferme d'œil comprend bien en charges d'urbanisme les aménagements de sécurité demandés : installation de 3 coussins berlinois à la route de Surré, de Strainchamps et vers Grumelange. Les bacs à fleurs de la route de Surré pourront être récupérés et relocalisés au centre du village.

**Sophie Urban & Clémentine Descamps,**  
Agents de développement

**Fondation Rurale de Wallonie**  
**Equipe Semois-Ardenne**

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02  
[semois@frw.be](mailto:semois@frw.be) | [www.frw.be](http://www.frw.be) | [www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne](https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne)

## Participants à la réunion de CLDR du 18/10/2022

### Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
M.	Bernard	Nicolas	Hollange	
M.	Chetter	Geoffrey	Honville	X
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers	
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine	X
Mme	Gangler	Chantal	Tintange	
M.	Gengler	Olivier	Bodange	
Mme	Goossens	Sonia	Hotte	X
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach	X
M.	Holtz	Joseph	Tintange	
Mme	Hubart	Agnès	Warnach	
M.	Jumpertz	Jean-Michel	Fauvillers	
M.	Massaux	Vincent	Wisembach	
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers	X
M.	Thomas	Robert	Tintange	
Mme	Toussaint	Sylvie	Strainchamps	

### Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Bastin	Fabrice	Burnon
Mme	Erneux-Yernaux	Françoise	Strainchamps
Mme	Jacquet	Marie-Laure	Wisembach
Mme	Lemaitre	Annette	Strainchamps
Mme	Manche	Laurence	Hotte
Mme	Maont	Evelyne	Menufontaine
Mme	Peiffer	Valérie	Sainlez